

## Vente de biens et droit immobilier

Par **Pascal inquiet**, le **03/06/2019** à **19:12**

Bonjour ,

J'ai dans le cadre d'une succession d'un bien immobilier signé un document nommé "Vente de biens et droits immobilier sous conditions suspensives en qualité de vendeur . La date d'entrée en jouissance et jour de la signature de l'acte etait prévu le 7/01/2019 . Cette date étant dépassée et n'ayant pas ete recontacté ni par l'agence immobiliere ni par le cabinet notarial en charge du dossier , suis je encore lié juridiquement ? Désirant finalement suite à la non conclusion de cettte vente , acheter ce bien , , suis je en droit de le faire

Merci de votre aide

Salutations